journal vaudois

Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.



Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

A propos d'une manifestation en faveur des Palestiniens

Le mercredi 14 janvier dernier, passant devant l'église Saint-Laurent, nous avons dû nous frayer un passage à travers un attroupement compact. C'était le cortège de protestation contre la politique d'Israël à Gaza qui s'achevait sur les marches du temple. Au micro, Mme Anne-Catherine Menétrey parlait de justice, de paix et d'autres choses semblables. Derrière elle se tenait M. Zi-

«Nous sommes tous des Palestiniens», «Israël assassin», scandaient les cinq cents personnes présentes. La presse a peu parlé de l'affaire, Le Temps n'en a rien dit. Le même jour à Genève avait lieu une manifestation en sens inverse, les participants clamant leur soutien à la politique d'Israël.

La foule s'est dispersée dans le calme et il n'y a pas eu de dégâts matériels. Faut-il pour autant parler d'une manifestation «bon enfant», selon la formule papelarde qu'utilise la presse dans ce genre de situation? Le matin même, au haut du Petit-Chêne, une vieille dame m'avait remis le papillon qui appelait à la manifestation. Un texte sans ambiguïté: «Nous refusons qu'un Etat qui foule aux pieds depuis plus de 60 ans la légalité internationale et qui, par sa pratique continue du terrorisme tout au long de son histoire, s'est mis lui-même au ban des nations, continue à faire régner impunément la terreur.» Les signataires étaient les suivants: Collectif Urgence Palestine Vaud, Collectif non à la Guerre Vaud, Groupe Suisse sans Armée Vaud, Gauche anticapitaliste, Mouvement pour le Socialisme, POP et Gauche en Mouvement, Solidarités.

Ces groupes, collectifs et mouvements sont-ils conscients de ce que ce texte signifie, et sont-ils prêts à soutenir les actions concrètes qu'il implique? Soixante ans, cela nous ramène à la création de l'Etat moderne d'Israël. Cela signifie que c'est l'Etat d'Israël comme tel qui est illégitime, non son régime, non son gouvernement actuel, non le commandement militaire, mais son existence même. L'Etat d'Israël est de soi et dès l'origine un acte de terrorisme. Voilà un jugement qui appelle tout de même des conclusions politiques et militaires assez radicales quant à la présence des Hébreux au Moyen-Orient!

Un de nos correspondants compare cette manifestation à celles des étudiants français de mai 1968. C'est rester à la surface des choses. Il n'y a guère de ressemblance entre les revendications égoïstes des enfants gâtés d'après la guerre et la passion sombre et profonde qui animait les manifestants palestiniens. Il ne s'agissait pas pour eux de «jouir sans entraves» ou de chercher la plage sous les pavés, mais de pleurer des morts et de crier leur ressentiment à l'égard d'Israël. Il s'agissait d'affirmer une solidarité politique et morale, mais aussi religieuse. avec les Palestiniens et le reste du monde arabe. On a vu des poings levés, on a entendu crier Allahou akbar, «Allah est le plus grand»...

La présence sur sol vaudois de trente mille musulmans a nécessairement des conséquences politiques. Cette manifestation en est une, périphérique. Il y en aura d'autres. S'indigner ne sert à rien. C'est sur le plan politique qu'il convient de réfléchir et de réagir.

Nos autorités doivent veiller à ce que la Suisse n'importe pas de conflits extérieurs. Nous avions déjà émis cette crainte à l'époque à propos des affrontements entre les ressortissants de l'ancienne Yougoslavie. Notre Canton ne doit en aucun cas servir de théâtre aux affrontements d'Israël et du Hamas. Les choses seraient plus claires et plus faciles si le Conseil fédéral observait mieux les exigences de la neutralité et évitait de prendre des positions en faveur de l'un ou l'autre belligérant.

Il faut aussi que les Etats avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques ne soient pas impunément insultés dans nos rues. Naguère encore, les étrangers, toutes catégories confondues, n'avaient pas le droit d'exercer une activité politique sur sol suisse. Les «gouvernements en exil», «opposants historiques» et autres généraux Alcazar ou Tapioca n'avaient pas le droit de s'exprimer publiquement. Cela était de bonne politique de neutralité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les réfugiés politiques ont amené dans leurs bagages les droits «imprescriptibles» d'expression et de manifestation. Le Conseil fédéral n'y a pas résisté. On peut le regretter, même si une telle interdiction peut-être tournée assez facilement: il suffit qu'un ou deux Suisses prennent la responsabilité de la mani-

Durant la guerre, quand les autorités allemandes se plaignaient de la partialité de la presse suisse, la réponse officielle était simple: «La Confédération est neutre, mais les Suisses ne le sont pas!» Mutatis mutandis, la distinction reste plus ou moins utilisable dans le cas qui nous occupe. Elle cesse de l'être quand la complaisance officielle est patente, quand les manifestations se répètent inlassablement, quand des politiciens en place y participent et prennent la parole. La neutralité suisse n'existe que si les autres Etats sont convaincus qu'elle existe.

La question de nos relations avec les musulmans, en particulier ceux qui vivent chez nous, est assez importante pour que nous y consacrions notre séminaire de début d'année. Il aura lieu les trois premiers mercredis de mars. Nous avons décidé ce report inhabituel pour prendre suffisamment de champ et de hauteur.

Car cette question se détaille presque à l'infini. Pour commencer. comment l'islam conçoit-il les relations entre la religion et les institutions politiques? La distinction entre le temporel et le spirituel qui nous est familière est-elle compatible avec cette conception?

L'islam est une religion universaliste, et par conséquent missionnaire. Quelles sont les voies et moyens de ce missionnariat? Comment les Etats musulmans traitent-ils les minorités chrétiennes? Que demandent les minorités musulmanes aux Etats chrétiens ou laïques? Que nous dit l'histoire à ce

Un de nos lecteurs nous a téléphoné

Non qu'il estime que ce traité a été

sujet? Quels furent les flux et les reflux du monde musulman? Ce monde est-il aujourd'hui, comme le monde chrétien, corrodé de l'intérieur par la modernité et la mondialisation?

Existe-t-il réellement un «islam modéré», comme l'affirment la plupart des autorités politiques et religieuses de chez nous? Ou n'est-ce qu'un islam libéral, c'est-à-dire émasculé par sa réduction à l'individu? Au vrai, que signifie «modéré» à propos d'une reli-

Qui sont les musulmans qui habitent en Suisse et dans le Canton de Vaud? Quelle est leur pratique religieuse? Quelle est leur origine nationale? Qui et de quelle tendance sont leurs représentants? La situation est-elle comparable dans tous les cantons?

Quelle est la position des laïcistes – qui veulent confiner la religion à la sphère privée – à l'égard de l'islam? Et de l'islam par rapport à la laïcité? Le communautarisme est-il une solution, qui refuse le principe de l'assimilation et se contente de juxtaposer sur le même territoire politique des communautés qui conserveraient chacune ses mœurs, voire son droit?

Dans quelle mesure les pratiques musulmanes publiques menacent-elles nos mœurs qui restent fortement marquées par le christianisme? L'initiative contre les minarets est-elle de nature à résoudre tout ou partie de ces questions? Pour les Suisses et les Vaudois, les avantages politiques seront-ils plus grands en cas d'acceptation ou en cas de refus?

Les Eglises d'ici devront, elles aussi, prendre position. Sont-elles conscientes que rien ici-bas n'est jamais acquis et que nous sommes aujourd'hui un terrain de mission pour une religion dynamique et conquérante? Vont-elles se contenter d'en appeler à la tolérance, à la liberté religieuse et aux droits de l'homme?

OLIVIER DELACRÉTAZ

pour nous dire que la dernière Nation ne l'avait pas convaincu et qu'il voterait La vérité sort de la bouche... non aux bilatérales.

des anciens conseillers d'Etat

Dans L'Express du 21 janvier, M. Stéphane Devaux, sous la rubrique: «Regards d'ici», interroge M. Thierry Béguin, l'ancien chef du Département de l'instruction publique de Neuchâtel. Qu'a-t-il retenu des ses huit ans au Châ-

[...] On peut agir sur «les superstructures, mais plus difficilement sur le fond». En matière d'enseignement, par exemple, il est possible de « réorganiser les filières ». Mais quid du fond? Des programmes et des méthodes? Le ministre qu'il était

avoue une quasi impuissance, les méthodes étant sorties «d'officines où les gourous de la pédagogie ont tout façonné depuis vingt ou trente ans et ont verrouillé idéologiquement le système.» [...]

Les «gourous de la pédagogie» ont aussi investi Harmos, le projet d'harmonisation scolaire intercantonal, et ils ont de beaux jours devant eux. Même s'ils ne sont pas d'accord, les élus du peuple n'y peuvent rien. Exemple édifiant de démocratie.

mal négocié et que nos intérêts sont

passés par dessous la jambe. Il le juge au contraire admissible. Mais il veut punir le Conseil fédéral de n'avoir pas tenu sa promesse de nous faire voter séparément sur la prorogation des bilatérales et sur leur extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Sur le fond de sa critique, il a raison, et le Conseil fédéral doit être blâmé pour ses palinodies. Politiquement, toutefois, il a tort. Nous lui avons dit qu'il faisait du moralisme.

La morale n'est certes pas absente de la politique. Mais le critère du bien politique est le bien commun, non la satisfaction amère et sans lendemain d'avoir contribué à l'échec d'un projet acceptable sous prétexte que son auteur était un menteur.

Un vote punitif

Correction

L'un de nos lecteurs, M. Alain Mack, a repéré une faute de français dans la dernière Nation. On pouvait lire en effet: Or, c'est de ces entreprises dont dépend la santé de l'économie vaudoise. Il fallait écrire: Or, c'est de ces entreprises que dépend la santé...

Nouvel An dans nos campagnes: le tambour et le verre de blanc

La tradition veut qu'à Nouvel An, la société de jeunesse fasse le tour des maisons du village en battant le tambour durant trois jours. «En tapant», comme on dit. Il en va ainsi dans de nombreuses communes du Canton. On raconte que cette tradition remonte à l'antique «charivari», antérieur à la période bernoise, qui était le chahut jadis orchestré par les jeunes pour remettre à leur place les quelques récalcitrants à l'ordre social du village. Il fallait montrer «qui commande ici», ou allait commander. Pour d'autres vision plus païenne -, il s'agit de chasser les mauvais esprits. Mais les deux vues ne sont pas contradictoires...

* * *

Tout commence par un simple SMS. «Bonjour les carillonneurs, pour la tournée du 2, rendez-vous chez Marc à 11 heures.» L'ironie est typique du président de ma société de jeunesse. Il n'en faut pas moins pour se réjouir.

La matinée est déjà bien entamée, et le temps qu'il me faudra pour redescendre de la station de ski où j'ai eu l'outrecuidance toute britannique de passer ma soirée de réveillon provoquera un retard au rendez-vous. Ce n'est pas dramatique. Un coup de téléphone – de natel plutôt – me permet, une fois de retour au village, de retrouver mes compagnons. Cela faisait longtemps. De désagréables obligations universitaires m'avaient interdit de convenablement les voir durant la chaude saison des girons. L'été fut étrangement trop court pour se languir à l'ombre de la tonnelle de la Cantonale de Bavois.

Je les retrouve au bout d'une ruelle. Dans le ton des voix se mêlent la joie et l'étonnement de voir soudain ressurgir «l'étudiant de service». Comme promis au bout du fil, on me tend un tambour. Ses bois sont peints de rouge et de blanc. Il n'est juste pas midi ce 2 janvier 2009 et la «tournée du 2» ne fait que commencer.

Nous sommes assez peu: moins d'une dizaine, on attend encore des retardataires. «L'Avion... En avant... marche!» Si, pour moi, les tambours résonnent à nouveau après deux ans de silence, pour eux, ils continuent les festivités engagées le 27 décembre déjà. Jusqu'au 31, un petit groupe s'est réuni chaque soir pour taper durant une petite heure. On annonce alors furtivement la nouvelle année avant de se serrer dans quelque cave, autour d'un pichet de vin de l'année tiré au tonneau - du «nouveau» qu'une bouteille plus ancienne viendra vite détrôner par un luxe bien placé. C'est alors l'occasion de se mettre à jour avec les potins du village.

Ce n'est cependant que le premier janvier au matin que commence la véritable tournée, après le petit déjeuner à la laiterie et souvent sans avoir dormi. Vont s'ensuivre trois jours de visite des habitants du village, que l'on tente à chaque fois de débuter le plus tôt possible pour n'oublier per-

sonne et qui finissent tard dans la nuit, lorsque les bals organisés par les villages environnants ne font plus danser personne.

Chaque foyer visité nous offre l'accueil qu'il lui plaît de nous réserver. Parfois, lorsque nos hôtes sont âgés, la visite commence pour chacun par la question habituelle: «T'es à qui toi?» On dresse alors rapidement les filiations, comme s'il s'agissait d'un passeport pour le confort du salon. C'est ainsi qu'un couple de personnes âgées nous répétera d'année en année, une théière à la main et sur un ton interrogatif mêlé de péremptoire: «Je ne vous sers pas de vin blanc... Vous en aurez assez ailleurs.» Malheur à celui qui osera, sur un ton théâtral, déclarer que si tout le monde pensait cela, on n'en aurait jamais; l'hiver a aussi ses raisons. Lorsque la maison suivante s'avère être la cave de l'un des meilleurs vignerons du village, on oublie vite le froid et les crampes que provoquent les coups répétés sur la peau de l'antique grosse caisse. Nos grands-pères nous certifient chaque année avec fierté qu'eux aussi ont tapé avec.

Certains se contentent de donner quelques bouteilles de vin ou un billet qu'ils glisseront dans le coffin, l'étui à pierre à aiguiser la faux que le caissier porte à sa ceinture en guise de crousille. Il y a encore quelques années, la jeunesse recevait des saucisses au chou et des œufs qu'elle mangeait pour le petit Nouvel An, une semaine plus tard. Mais on ne fait plus bouche-

rie et les œufs ont vécu trop de mauvaises expériences.

Des incidents, il faut bien l'avouer, peuvent également survenir. Lorsque, le 2 ou le 3 janvier, alors que la nuit est déjà bien entamée, les tambours se font encore entendre à la sortie d'une cave, on menace «d'appeler la police», «d'écrire à la Muni». On serait alors tenté de s'écrier: «Pour la police, Une fois trois... En avant... Marche!» Il vaut cependant mieux se contenir. Laisser s'énerver permettra de faire oublier ses frasques et ainsi de les recommencer l'année suivante. Une petite menace vaut mieux qu'une interdiction définitive. Cette sagesse n'est toutefois pas toujours au rendezvous. Parfois, pour s'être montré trop autoritaire, un trouble-fête se verra ultima ratio - retirer le droit de dor-

Une chose est certaine. Dans nos villages, le passage à la nouvelle année est avant tout une question sociale. On y rejoue à chaque occasion un rituel ancestral et pourtant universel qu'il convient de préserver à tout prix. Les jeunes cherchent les limites, pourtant de plus en plus floues, que pose le monde des adultes. Tout comme le futur de chacun, l'année nouvelle est caractérisée par l'incertitude. Des voitures annuellement incendiées à Strasbourg aux coups de tambours du Pays de Vaud, il n'y a en réalité qu'un pas. Un pas que seul retient le poids immense de la tradition alliée à l'amitié.

FÉLICIEN MONNIER

Actualité de la monarchie

Durant l'année 2008, divers événements sur la scène internationale ont montré que la monarchie reste la planche de salut vers laquelle se tournent les peuples lorsque la partitocratie est incapable de répondre à leur besoin – fondamental – de paix et d'unité. Nous étudions ces événements en partant des plus récents.

Russie

Nous apprenons avec retard des nouvelles importantes de Moscou passées relativement inaperçues dans nos médias. Au début du mois d'octobre, le présidium de la Cour suprême de Russie a réhabilité les membres de la famille impériale Romanov. «Le présidium de la Cour suprême de la Fédération de Russie a qualifié les répressions contre Nicolas II et ses proches d'injustifiables et a pris la décision de réhabiliter les membres de cette famille», a précisé le juge. (Agence de presse Ria Novosti, 1er octobre 2008) Rappelons que le dernier tsar de Russie et les membres de sa famille avaient été fusillés par les bolcheviks dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918 à Ekaterinbourg.

Cette réhabilitation nous réjouit. La Russie a souffert plus que tout autre Etat de la sanglante utopie égalitaire. A la chute du régime communiste, elle ne s'est guère trouvée mieux lotie avec le libéralisme économique et la démocratie partisane, que ses adversaires ont exploités (et exploitent toujours) pour l'affaiblir. Son récent relèvement est venu d'un gouvernement qui gouverne, en la personne de M. Poutine. Mais il n'y aura

pas toujours un Poutine pour s'occuper de la Russie, et lui-même le comprend mieux que quiconque. Il faut un régime stable et pérenne en lui-même, qui ne dépende pas de la seule personnalité du dirigeant. Qui sait? Peut-être que la décision de la Cour suprême russe prépare, dans un futur plus ou moins lointain, la restauration de la monarchie héréditaire dans ce pays.

Belgique

En juillet, le roi a chargé trois médiateurs de sortir la Belgique de la crise politique: le but est de favoriser la tenue de négociations entre Flamands et francophones pour réformer l'Etat fédéral belge. Les médiateurs, qui ont vu leur mandat prolongé, ont indiqué que des accords partiels pourront être conclus avant les élections régionales de juin 2009, que la plupart des responsables politiques flamands et francophones ont déjà en tête.

Il s'agit apparemment d'éviter que (comme toujours en démocratie) la députaille ne préfère flatter son électorat plutôt que de rechercher le bien commun.

Géorgie

Depuis son indépendance dans les années 1990, la Géorgie est déchirée par la guerre civile, au point de susciter tout récemment une intervention de l'armée russe. Lors de recherches sur ce conflit russo-géorgien, nous avons déniché une dépêche vieille d'un peu plus d'une année (donc antérieure au dernier conflit) qui se révèle prophétique à certains égards. Nous la citons:

L'opposition parlementaire géorgienne soutient l'avis du chef de l'Eglise locale Ilia II estimant que la monarchie constitutionnelle serait une bonne solution pour le pays, et formule plusieurs propositions sur cette question, rapporte l'agence News-Georgia.

Le Parti conservateur propose la tenue d'un référendum national sur cette question.

«Nous proposons de tenir un référendum sur la question de l'instauration en Géorgie de la monarchie constitutionnelle. C'est l'unique moyen de sortir de l'impasse dans laquelle s'est fourvoyé le pays», a déclaré le député Kakha Koukava.

Gueorgui Andriadze, directeur de la compagnie de télévision Iberia, estime de son côté qu'un représentant de la dynastie des Bagrationi, né en Géorgie et éduqué dans les traditions nationales, pourrait seul monter sur le trône.

La leader du parti «Voie de la Géorgie», Salomée Zourabichvili, est également partisane de la monarchie constitutionnelle. «Le monarque sera le garant de la réunification de la nation», a estimé l'ancienne ministre des Affaires étrangères.

De son côté, Konstantin Gamsakhourdia, leader du mouvement politique de la Liberté, estime que le monarque «d'une part personnifiera les traditions géorgiennes et l'esprit national et de l'autre sera le garant de l'unité du pays». L'homme politique estime que la monarchie constitutionnelle en Géorgie pourrait être instaurée après le rétablissement de l'intégrité territoriale (après la réintégration des républiques d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud qui réclament leur indépendance, ndlr.) et avec l'accord du peuple. (Agence de presse Ria Novosti, 8 octobre 2007).

Sans être partisans de la monarchie constitutionnelle, nous relevons le bon sens élémentaire des autorités ecclésiastiques géorgiennes. Par nature, la démocratie favorise la division. Un pays divisé militairement ou politiquement ne saurait y trouver son salut

N. de A.

Les Marches du Pays

La prochaine marche du Pays aura lieu le 2 mai (le 9 mai en cas de mauvais temps). Elle nous emmènera du côté de Romainmôtier. A inscrire en gras dans l'agenda.

Félicitations

M. Cédric Bolay, employé CFF âgé de 27 ans, a été élu dimanche 25 janvier à la présidence du Comité central de la fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (FVJC). Il se retrouve maintenant à la tête d'une organisation regroupant près de 200 sociétés et plus de 7000 membres. Nous lui souhaitons plein succès et lui exprimons tout notre soutien

Nom de famille contre égalité

La Feuille fédérale du 13 janvier 2009 a publié un rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CN) sur le nom de famille et le droit de cité des époux (FF 2009, pp. 365 à 388). Ce rapport fait suite à une initiative parlementaire de M^{me} Suzanne Leutenegger Oberholzer, conseillère nationale socialiste bâloise, laquelle demandait de modifier la loi « pour assurer l'égalité des époux en matière de nom et de droit de cité».

Rappels historiques

Avant l'entrée en vigueur du Code civil suisse (CCS) le 1^{er} janvier 1912, le droit privé était du ressort des cantons. En Suisse alémanique, la femme mariée prenait généralement le nom de son mari, alors que, dans les cantons romands et au Tessin, chacun des conjoints gardait son nom, les enfants portant le nom du père dans tous les cas. La pratique alémanique s'est étendue à toute la Suisse avec la codification fédérale du début du XX° siècle.

La réforme du droit matrimonial et successoral de 1984, acceptée par référendum populaire en 1985 et entrée en vigueur le 1er janvier 1988, a institué entre les époux «une collaboration fondée sur l'égalité des droits et des obligations», mais elle a maintenu le principe de l'unicité du nom de famille des conjoints et des enfants (celui du mari et père), l'épouse pouvant conserver son nom de jeune fille suivi du nom de famille (Julie Bolomey épousant Albert Milliquet peut s'appeler Julie Bolomey Milliquet).

Dans un arrêt du 22 février 1994, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé le système helvétique contraire à un protocole de la «Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales», dans le cas d'un couple s'étant vu refuser le droit de prendre le patronyme de l'épouse comme nom de famille.

A la suite de cet arrêt, une première révision du CCS a été lancée par la Commission des affaires juridiques du CN en 1998, mais le projet a été rejeté par les Chambres fédérales, lors du vote final le 22 juin 2001, en raison du cumul des oppositions et d'un système jugé trop compliqué.

Le nouveau projet

Nullement découragée par son échec précédent, la Commission des affaires juridiques du CN remet l'ouvrage sur le métier et propose un nouveau projet de révision du CCS, qui peut être résumé comme suit:

- La Commission opte pour le principe de l'immutabilité du nom: chacun des conjoints garderait son nom, sauf s'ils décidaient de porter un nom de famille commun, qui pourrait être celui du mari ou celui de l'épouse.
- Les enfants communs porteraient le nom de famille commun, ou à défaut, celui du père ou celui de la mère, et en cas de désaccord entre les parents, le nom de la mère.
- Les enfants dont les parents ne sont pas mariés porteraient le nom de la mère, sauf si les parents en décidaient autrement.
- Chacun des conjoints garderait son droit de cité (commune d'origine), l'enfant recevant le droit de cité du parent dont il porterait le nom.

L'avis du Conseil fédéral

S'agissant d'un texte émanant d'une commission des Chambres, le Conseil fédéral est amené à donner sa propre appréciation du projet (FF 2009 pp. 389 à 393).

L'exécutif fédéral estime indispensable de «réaliser l'égalité des époux dans la réglementation du nom et du droit de cité». Il accueille donc favorablement le projet, proposant même d'aller plus loin sur deux points:

- 1. Les personnes de même sexe liées par un partenariat enregistré devraient aussi pouvoir choisir un nom commun (Alfred Bolomey et Paul Milliquet, liés par un partenariat enregistré, s'appelleraient désormais Alfred et Paul Bolomey, ou Alfred et Paul Milliquet).
- 2. En cas de désaccord entre les conjoints sur le nom des enfants, on ne devrait pas opter pour le nom de la mère, mais pour celui désigné par le tribunal compétent en la matière.

Notre appréciation

La Nation s'était opposée au nouveau droit matrimonial et successoral lors de la votation de l'automne 1985. Nous avons souvent relevé dans ces colonnes à quel point le principe d'égalité, érigé en dogme absolu, se révélait néfaste. On ne s'étonnera dès lors pas de notre hostilité aux propositions de la Commission des affaires juridiques du CN, comme aux adjonctions du Conseil fédéral.

Entretiens du mercredi

Tous les mercredis soir (sauf pendant les vacances scolaires), la Ligue vaudoise organise un de ses «Entretiens du mercredi». Nous invitons un conférencier à nous présenter un sujet politique, littéraire, philosophique, théologique, scientifique ou autre. Les Entretiens du mercredi ont lieu de 20h00 à 21h45 dans nos locaux de la place du Grand-Saint-Jean 1, à Lausanne. Ces séances réunissent généralement une vingtaine de personnes, se terminent par une discussion et sont prolongées, pour ceux qui le souhaitent, par une verrée sur place ou dans un établissement public.

Nous nous réjouissons de vous y accueillir et pouvons d'ores et déjà vous annoncer le programme des deux prochaines semaines:

- 4 février: M. Gaël Ravache et quelques uns de ses camarades jeunes Verts des Cantons de Vaud et Fribourg, «Présentation du programme ékipéko»;
- 11 février: M. le pasteur Bertrand de Félice, «Le récit de l'Annonciation comme préfiguration de la liturgie».

Pour recevoir chaque semaine une description en quelques lignes de l'exposé à venir, il suffit de nous en faire la demande. Il vous est possible d'effectuer cette démarche via l'adresse électronique idoine: mercredis@ligue-vaudoise.ch. Vous pouvez aussi nous faire parvenir votre demande depuis les sections «Rendez-vous» ou «Contact» du site internet www.ligue-vaudoise.ch

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

Nous admettons certes que les mœurs changent et nous ne demandons pas le retour au droit civil de 1912 (ni au Code civil vaudois de 1819, quoique...!). Mais nous ne voyons pratiquement que des défauts dans le projet proposé, dont voici les principaux:

- 1. Le pouvoir fédéral préfère clairement le principe d'égalité à celui de l'unicité de la famille. Mais il oublie que cette dernière demeure la cellule de base de la société.
- 2. Le projet de la Commission des affaires juridiques du CN prétend se fonder sur l'égalité entre les conjoints, mais il privilégie le nom de la mère en cas de désaccord. C'est pour le moins paradoxal.
- 3. Le projet du Conseil fédéral respecte l'égalité formelle, mais il fait intervenir un juge dans la vie des familles, au détriment de l'intérêt même des enfants, comme l'ont relevé plusieurs médecins et psychiatres consultés (voir 24 heures des 13 et 20 décembre 2008). Quant au partenariat, il ressemblerait davantage encore à un mariage déguisé.

- 4. En mélangeant les règles sur l'alliance et celles applicables à la filiation, la réglementation proposée augmente les occasions de conflit au sein des couples et des familles.
- 5. Enfin, et même si cela peut paraître de moindre importance, les nouvelles dispositions sur le droit de cité compliqueraient singulièrement le travail des généalogistes.

Conclusion

Le bon sens populaire dit que la mère donne la vie à un enfant, tandis que le père lui donne son nom. Cette réalité profonde correspond aussi, semble-t-il, à la pratique de la très grande majorité des couples dans les pays voisins de la Suisse, même dans les Etats dont les lois permettent le libre choix du nom de famille. Pourquoi donc vouloir abandonner un système logique et largement admis?

Si les modifications du Code civil suisse aboutissent selon le projet présenté, nous soutiendrons le lancement d'un éventuel référendum.

ANTOINE ROCHAT

Revue de presse

Les mots pour le dire

Lu dans *Le Temps* du 23 janvier ce regret de la rédaction:

Une récente lettre de lecteur a qualifié l'escroc Bernard Madoff de «financier américano-juif». Cette désignation, par l'amalgame qu'elle produit entre la nationalité et la confession de M. Madoff, n'était pas appropriée et nous regrettons de l'avoir publiée telle quelle.

Est-il approprié d'ajouter que les deux dupes les plus célèbres du financier, Steven Spielberg – cinéaste à succès – et Elie Wiesel – prix Nobel de la paix –, sont quant à eux des Etats-uniens de confession israélite?

Fédéralisme revivifié?

Sous le titre «Un autre front s'ouvre face à l'harmonisation scolaire», Nicolas Dufour écrit dans *Le Temps* du 24 janvier:

Les nuages s'amoncellent au dessus du concordat HarmoS, qui doit régir l'harmonisation scolaire entre les cantons. Alors que, vendredi, les référendaires du canton de Berne ont annoncé être à bout touchant, une commission du National a pris une décision qui pourrait faire basculer l'édifice.

La Commission des institutions politiques du National a en effet approuvé, par 18 voix contre une et quatre abstentions, une initiative parlementaire de l'UDC visant à supprimer un article de la Constitution, le 48a.

Introduite à l'époque de la péréquation financière, cette clause stipule que la Confédération, «à la demande des cantons intéressés», peut «donner force obligatoire générale à des conventions intercantonales ou obliger certains cantons à adhérer à des conventions intercantonales», dans des domaines précisés, dont l'instruction publique, les hautes écoles, l'exécution des peines ou les transports en agglomération.

Une grande majorité de la commission a jugé que cet article «viole l'esprit fédéraliste, selon lequel les cantons sont égaux en droits et ne peuvent être contraints de se soumettre à la volonté des autres». « Cet instrument vide de sa substance le principe d'autonomie des cantons», estiment les députés, pour qui cette égalité entre les cantons constitue «la base du système», qui ne peut fonc-

tionner qu'en fonction d'une «volonté commune» des cantons.

[...] Une suppression de l'article 48a, si les Chambres suivaient cette commission et si la population l'approuvait en votation, laisserait entrevoir une situation inédite: une harmonisation scolaire à plusieurs vitesses. Les cantons réfractaires ne seraient alors plus tenus de l'appliquer. [...]

Les perspectives résultant de la décision de cette commission parlementaire sont prometteuses. Nous suivrons le déroulement de la procédure avec un intérêt tout particulier.

Ph. R.

Une démarche à soutenir

La Feuille des avis officiels du canton de Vaud du 20 janvier communique:

Le Conseil d'Etat fait part au Conseil d'administration de la Radio-télévision suisse romande de sa position au sujet de projet de convergence actuellement à l'étude entre la télévision et la radio. En accord avec la Municipalité de Lausanne, il plaide pour le maintien à Lausanne des compétences et des ressources permettant à la radio de produire ses programmes et ses émissions, notamment pour le secteur des informations et de l'actualité. [...]

On ne peut qu'approuver la démarche de notre gouvernement. La Direction générale de la SSR à Berne ne paraît guère sensible à l'équilibre confédéral au sein des régions linguistiques. Espérons que le Conseil d'Etat trouvera des appuis auprès d'autres gouvernements cantonaux et auprès des organisations institutionnelles RTSR, dans la mesure où celles-ci ont encore quelque pouvoir.

E. J.

LA NATION

Rédacteur responsable: Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration: Place Grand-Saint-Jean 1 Case postale 6724, 1002 Lausanne Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h) Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

2009, le retour de Calvin

Cette année marque le cinq centième anniversaire de la naissance de Jean Calvin. Les Eglises issues du calvinisme ont organisé, pour cette commémoration, divers événements, colloques et manifestations et publié quelques ouvrages notables¹.

En particulier, trois publications chez Labor et Fides permettent de découvrir que la caricature qu'on se fait, surtout en Suisse romande, du Réformateur ne correspond que fort peu à la réalité. Un premier ouvrage publié pour le compte du Musée international de la Réforme, écrit par Marc Vial, et sobrement intitulé Jean Calvin, introduction à sa pensée théologique², présente en cinquante pages une biographie très vivante, puis introduit le lecteur, en quelque cent pages, à l'Institution de la Religion chrétienne³, la grande œuvre doctrinale de Jean Calvin.

Pour Marc Vial, l'Institution se lit comme un approfondissement du Symbole des apôtres, reprenant sa structure trinitaire. Le Réformateur de Genève a développé une théologie pratique qui ne se préoccupe que de ce qui a un enjeu pour l'homme, pourfendant les «spéculations volages» de la théologie des scolastiques de son époque. Surtout, pour Calvin, toute théologie doit être fondée sur la Bible, expression de la Parole divine. Refusant aussi bien de voir dans la tradition une source de la Parole que de considérer le Saint-Esprit comme une

source indépendante de la Révélation, il estime que l'Ecriture est le canal dont use Dieu pour s'adresser aux hommes.

Cette Introduction fait également ressortir combien Calvin était attaché à l'Eglise dont il propose une définition: «Elle signifie toute la multitude des hommes, laquelle, étant éparse en diverses régions du monde, fait une même profession d'honorer Dieu et Jésus-Christ, a le baptême pour témoignage de sa foi, en participant à la Cène atteste avoir unité en doctrine et charité, est consentante à la Parole de Dieu, dont elle veut garder la prédication suivant le commandement de Jésus-Christ. »⁴

Ce livre à la mise en page soignée et au style ciselé, est parfaitement accessible à toute personne ayant quelques notions théologiques fondamentales. Les réformés y trouveront un Calvin, aussi éloigné des puritains que des théologiens libéraux, dont la pensée reste actuelle; les catholiques romains y découvriront un Réformateur attaché à l'institution ecclésiastique et beaucoup plus orthodoxe que d'aucuns aimeraient le croire.

Après un tel ouvrage, nous avions peur d'être déçu par l'opuscule soutenu par les Eglises réformées de Suisse romande intitulé *Calvin sans trop se fatiguer*⁵ et illustré par Mix & Remix. Pourtant, cette traduction de l'ouvrage d'un théologien américain (au titre imagé: *Calvin for Armchair*

Theologians) atteint parfaitement son but. Introduisant le théologien en pantoufle dans la vie et la pensée du Réformateur, n'hésitant pas à expliquer ce qu'est l'humanisme ou le péché originel, ou encore usant de métaphores didactiques (parlant de la Sanctification comme d'une chirurgie de reconstruction spirituelle et morale), l'auteur fait honneur à la volonté pédagogique dont Calvin a masouci permanent. nifesté le Avouons-le, les dessins de Mix & Remix ne gâchent rien. Impossible de ne pas évoquer ce croquis d'un prédicateur calviniste qui assène du haut de la chaire: «La pomme qu'ont mangée Adam et Eve, Dieu ne l'a pas encore digérée! ... » Ce livre sait ainsi être léger tout en restant sérieux.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) a pour sa part édité (en français, anglais et allemand) un recueil d'articles sur Calvin et le calvinisme⁶. Destinées plutôt aux scientifiques, les contributions sont de qualité et d'intérêt très divers pour un amateur. Notons en particulier l'excellent article de Wulfert de Greef⁷ qui permet de vraiment comprendre le sens du sola Scriptura, tota Scriptura. Le pasteur néerlandais nous montre comment, à la suite de Calvin, nous pouvons aujourd'hui avoir une lecture à la fois scientifique (historico-critique) et croyante, vivifiante de la Bible; que le fait de reconnaître que les différents livres de la Bible ont été écrits dans des contextes très différents n'empêche pas de rechercher, sous la conduite de l'Esprit, l'unité fondamentale de l'Ecriture et l'actualité de la Parole pour nous aujour-d'hui.

Sur le plan éditorial, la commémoration de la naissance de Calvin est donc fructueuse. Espérons qu'elle permettra à nos contemporains et à nos ministres pastoraux de se replonger dans la pensée de ce grand penseur. Et pourquoi pas aux membres du Synode de l'Eglise vaudoise de s'en inspirer à l'heure où ils se préoccupent de théologie des ministères et d'organisation ecclésiastique.

OLIVIER KLUNGE

- ¹ Nous ne parlerons pas de la feuille au format journal et intitulée *RéformeS*, *journal protestant* que l'Eglise réformée vaudoise tente d'écouler en l'offrant tout azimut et dont les dessins de style *Fluide glacial* provincial n'arrivent pas à masquer l'absence de contenu.
- ² Marc Vial, Labor et Fides, 2008, 176 p.
- ³ Jean Calvin, Kerygma-Farel, 1978, 3 vol.
- ⁴ Cité en page 130.
- ⁵ Christofer Elwood, Labor et Fides, 2008, 177 p.
- ⁶ Hirzel et Salmann (éd.), Labor et Fides, 2008, 359 p.
- ⁷ Calvin, la conception de la Bible et son exégèse, pp. 111 ss.

Merci, Monsieur Garçon!

On croit rêver. Vient de paraître un ouvrage qui prend avec la plus grande vigueur le contrepied des attaques menées contre notre pays... Et d'où vient-il? D'outre-Jura, sous la plume d'un maître de conférence à la Sorbonne!

En vérité, comme le dit son titre¹, le but de ce travail n'est pas tellement de défendre la Suisse que de suggérer à la France l'abandon de ses préjugés pour s'inspirer – une fois n'est pas coutume – de l'exemple helvétique. Ce faisant, en dressant la liste des domaines où la comparaison s'impose, l'auteur analyse avec une surprenante – et bienfaisante – objectivité les raisons de la «réussite» suisse, ce qui lui donne un ton devenu rare depuis la lointaine époque de *La Suisse, démocratie témoin*, d'André Siegfried, paru en 1948.

Présenter tous les aspects d'un ouvrage aussi dense et fortement documenté – mais d'une lecture aisée et passionnante – nous entraînerait trop loin. Retenons-en trois, de natures fort diverses, mais significatifs de la manière avec laquelle l'auteur juge notre pays. Le premier concerne la stabilité politique suisse, qu'il salue et en quoi il voit l'origine du succès:

«Exempt de crise depuis 1848, le système suisse se distingue d'abord par une extrême stabilité [...] La Confédération helvétique présente des qualités tout simplement hors normes: continuité politique (à titre de comparaison récente, la Belgique, en trois ans, entre 1978 et 1981, a connu huit gouvernements), utilisation parcimonieuse de son personnel politique (depuis 1848, le Conseil fédéral n'a vu se succéder que 110 conseillers fédéraux).» Un résultat, à faire pâlir d'envie nos voisins: «Cent dix ministres en cent soixante ans»!

Autre sujet, Garçon s'en prend sans ménagement à l'un des agents,

parmi les plus actifs dans la diabolisation systématique de notre pays: «Qu'une affaire concerne la Suisse [...], les médias français se tournent vers un expert: Jean Ziegler. Son curriculum vitae déborde d'expériences tiers-mondistes et sa bibliographie est remplie d'ouvrages d'inspiration clairement marxiste. Le député socialiste peut être sans grand risque classé parmi les marxistes en ciment [...] Le fonds de commerce idéologique de Ziegler est la lutte contre les banques affameuses [...] Il assimile la firme Nestlé aux multinationales criminelles ou stigmatise l'obsession sécuritaire de ses concitoyens. L'œuvre de Ziegler est proche de la perfection. Les clichés qu'il ripoline depuis quarante ans sont devenus indestructibles [...] Cerné par tous les micros français quand surgit un problème concernant la Suisse, l'auteur [...] diffuse concepts, formules et anecdotes qui donnent corps à une diabolisation de la Suisse.»

Enfin, le plus attendu est peut-être le chapitre si controversé de la neutralité. Comme l'a fait Jean-Jacques Langendorf², Garçon met en évidence la difficulté d'être neutre: «La neutralité suisse est généralement aussi mal vue que mal comprise [...] Lors de la Seconde Guerre mondiale est généralement reprochée à la Suisse une neutrafactice, fortement colorée d'appuis au régime nazi [...] Quelle politique devait-elle adopter face à son voisin impérialiste, liquidateur en cinq semaines des armées hollandaises, belges et françaises? Aux Suisses s'offrait le spectacle de deux Etats neutres, la Belgique et la Hollande, broyés par la Wehrmacht. Quand la France "capitulait sans combattre", selon de Gaulle, la Suisse neutre de 1940 devait-elle déclarer la guerre? A qui? [...] La Suisse a résisté. Qu'un seul Juif ait survécu à la criminalité nazie grâce à la neutralité armée défendue par Berne que soutenait toute la nation, la Suisse mériterait des louanges. Or, ils furent des milliers de Juifs qui, en Suisse et grâce aux Suisses, échappèrent à l'holocauste.»

On le voit, tout serait à citer dans cet ouvrage. Le liront avec satisfaction et soulagement ceux qui pensent avec l'auteur que Ziegler et Montebourg, pour source d'information sur la Suisse, «c'est un peu court»!

JEAN-JACQUES RAPIN

- ¹ François Garçon: Le modèle Suisse, Pourquoi ils s'en sortent beaucoup mieux que les autres, 253 pages, Ed. Perrin. Paris 2008.
- ² Jean-Jacques Langendorf: *Histoire de la neutralité Une perspective*, 350 pages, Ed. Infolio, Gollion 2007.

Le Coin du Ronchon

Silence complet sur Obama

Faux espionnage, fausse neutralité, vrais nuls

Afin de répondre aux demandes pressantes de la plupart des lecteurs, la présente rubrique ne parlera pas du nouveau président des Etats-Unis, que nos «journaleux» – comme les appellent désormais les personnes bien éduquées – ont élevé au rang de demi-dieu sur le seul critère de ses appartenances partisanes et ethniques.

En revanche, il n'est pas question que nous nous privions du plaisir de dire ici un peu de mal des scribouillards du Matin, qui se sont spécialisés dans l'art de monter en épingle vraiment n'importe quoi pour en tirer des révélations sensationnelles où tout est soit déformé soit faux. Dans l'édition du 20 janvier dernier. par exemple, un charlot a monté quasiment de toutes pièces une fausse affaire de photos secrètes de l'armée suisse publiées sur un site internet croate: «Les mouvements terroristes de tous bords, lisait-on, disposent de la bible de notre défense.» La baudruche s'est dégonflée deux jours après, lorsqu'on a appris que les «espions» n'étaient que des passionnés d'aviation militaire qui avaient repris des photos et des informations trouvées sur d'autres sites internet.

C'est sous la plume de ce même acrobate de l'éthique journalistique que l'on a appris, à la Noël, qu'une maison d'édition française avait chargé un «chercheur» suisse de rédiger L'histoire de la Révolution française pour les Nuls. Le bonhomme a ete choisi, paraît-il, pour sa «neutralité» par rapport aux évènements de 1789. Il déclare, tout fiérot: «Mon livre va déranger [...]. Il offrira une vision nouvelle des évènements.» Et pour cause! Il affirme que les responsables des tueries révolutionnaires ne sont pas les révolutionnaires, mais les contre-révolutionnaires, car «les royalistes, au lieu d'accompagner le mouvement d'ouverture de la société, un mouvement inéluctable, ont empêché toute évolution pacifique». (Un peu comme la victime d'un cambriolage qui finit assassinée par sa propre faute car, ma foi, on lui avait bien dit de ne pas résister.)

Voilà en effet une neutralité tout à fait nouvelle qui doit ravir M^{me} Calmy-Rey. Ce sera donc un bouquin *pour les nuls* et *par un nul*. A moins bien sûr que le journaliste du *Matin* n'ait tout inventé! Qui est le plus nul?, telle est la question.

LE RONCHON